

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Toulouse Matabiau (31000)

La convention d'occupation signée le 13 décembre 2022 entre SNCF Gares & Connexions et MIHARU à laquelle a été substituée la société MATABIAU ESPACES EVENEMENTIELS pour une durée de douze ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial liés à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n°3 signé en date du 25 avril 2025.

- Activité principale: « Gestion et exploitation d'un site événementiel pour des événements de type séminaires ou conventions professionnelles, conférences de presse, lancements de produits, soirées événementielles »
- Activité accessoire de « Offre de restauration traiteur »

Cet avenant, dont l'objet est de préciser que la franchise de travaux accordée par l'avenant n°1 et l'exonération de la redevance annuelle de base accordée par l'avenant n°2 sont acquises à l'Occupant peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.